

Tertiaires franciscains : *confession et communion : visite à l'église de la fraternité.*

24.—S. Mathias, apôtre (5)

Confrérie de saint Joseph (Beauvais) : *confession, communion, visite (I vêpres) et prière.*

Médaille (ovale) de saint Benoît : *confession, communion et prière.*

Objet de piété avec bénédiction apostolique : *confession, communion et prière.*

Objet de piété qui a touché quelque lieu de la terre sainte : *confession, communion et prière.*

Propagation de la foi (Lyon, Québec, Chicoutimi) : *confession, communion, visite et prière à l'église paroissiale.*

Confrérie de la bonne Mort (Jésuites) : *confession et communion ; visite et prière à l'église de la confrérie.*

25.—Ste Marguerite de Cortone, pénitente (du 22)

CHEZ LES CARMES : S. Avertan, conf.

Les deux indulgences indiquées au 22, si elles n'ont pas été gagnées ce jour-là.

Tout fidèle qui *visite* une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion.*

J. S.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, le 10 février 1909.

M. l'abbé Georges Laporte, décédé le 28 janvier à l'Assomption, était membre de la *Section d'une Messe* de l'Union Saint-Jean.

G. DAUTH, ch.

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

(5) Les indulgences se gagnent le jour même lorsque l'office et la messe sont remis accidentellement à un autre jour. En année bissextile, la fête et les indulgences sont remises au 25.